



Licence Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

| Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit. 2017, Université de Poitiers. hceres-02027021

HAL Id: hceres-02027021

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027021>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence Droit

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences juridiques, économiques et de gestion

Établissement déposant : Université de Poitiers

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Droit* gérée par la faculté de droit et sciences sociales de l'université de Poitiers a été ouverte en 1971.

Elle est conçue afin d'assurer aux étudiants au cours des deux premières années une formation généraliste par l'acquisition des fondamentaux du droit et d'un socle de compétences communes, avant de leur ouvrir la possibilité d'une orientation spécialisée au cours de la troisième année en fonction de leur profil et de leurs choix professionnels. Les étudiants peuvent alors choisir entre cinq parcours : *Droit fondamental* ; *Droit privé* ; *Droit public* ; *Droit des techniques de l'information et de la communication (TIC)* ; *Droit et techniques de l'assurance*.

Les enseignements sont délivrés sur trois sites différents. La première année de licence (L1) et la deuxième année de licence (L2) sont organisées de façon similaire à Poitiers et Angoulême. En revanche, pour la troisième année de licence (L3), Angoulême n'assure que le parcours *Droit fondamental*, alors que le site de Poitiers accueille les quatre parcours.

Le cinquième parcours, *Droit et techniques de l'assurance*, est très nettement spécifique, tant sur le plan disciplinaire que territorial : il est amorcé dès la première année dans le cadre d'une licence *Droit et techniques de l'assurance*, elle-même située à Niort. Dès la L1, les étudiants sont ainsi appelés à suivre des enseignements généralistes mais aussi spécialisés.

Le diplôme ouvre majoritairement la voie vers les masters, en fonction des différents parcours, sans exclure une insertion professionnelle directe.

Analyse

Objectifs

Les objectifs sont clairement exposés, sans singularité particulière, et correspondent au périmètre d'une formation juridique niveau licence. Sont visés les différents aspects de l'acquisition de savoirs et compétences au fond et dans la forme, indispensables à tout juriste.

Dans ce cadre général, la formation vise à la construction de compétences articulées sur un tronc commun et généraliste (public/ privé) bien identifié, puis à partir des semestres 5 et 6 à une orientation ciblée via quatre parcours : l'un général : *Droit fondamental*; deux parcours plus spécialisés disciplinairement : *Droit public* ou *Droit privé* ; et une spécialisation matérielle : *Droit des TIC* qui constitue la première année du magistère *Droit des TIC* (de la L3 à la deuxième année de master (M2)).

Quel que soit le parcours visé, il s'agit de construire un socle de connaissances fondamentales, d'outils transversaux (langues, informatique) et de techniques d'analyse, progressivement orienté en fonction des parcours visés vers des objets plus ou plus spécifiques (cet aspect est plus marqué encore s'agissant des parcours *Droit et techniques de l'assurance* et *Droit des TIC*).

La présentation des débouchés est conforme aux profils des différents parcours.

Une réserve est à formuler sur le parcours *Droit fondamental* dont on peine à saisir la place entre les deux parcours *Droit public/Droit privé*, en termes de possibilités de choix du M2 pour les étudiants ou de débouchés.

Les interrogations des responsables sur la viabilité de ce parcours, sur son maintien sur le site d'Angoulême mais aussi sur sa singularité de façon générale sont justifiées.

Le dossier ne donne pas d'information non plus sur le prolongement respectif de chaque parcours vers les masters de l'université de Poitiers.

Organisation

L'organisation est bien structurée et rationnelle. Elle assure à la fois une progressivité dans la formation, l'acquisition de compétences transversales et l'ouverture à d'autres champs disciplinaires nécessaires à la culture générale des étudiants de licence en *Droit*.

Le parcours *Droit et techniques de l'assurance* est parfaitement cohérent dès lors que construit autour d'un objet et d'une université, dans une ville dédiée à l'assurance, Niort. On s'interroge toutefois face à cette construction tubulaire sur les passerelles possibles vers d'autres formations, même s'il est indiqué dans le dossier d'une part que les étudiants peuvent rejoindre un autre parcours de licence *Droit* ou *Administration économique et sociale* (AES) et qu'inversement des étudiants peuvent choisir de se spécialiser en droit des assurances simplement à partir de la L3.

Pour les autres, la formation distingue les deux premières années avant de permettre une spécialisation progressive grâce à quatre parcours bien identifiés.

Les enseignements assurent une formation adéquate grâce à des déclinaisons de disciplines et un équilibre entre cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD), entre enseignements structurants et outils transversaux tout au long des trois années. Par ailleurs, au-delà du tronc commun des deux premières années, les parcours en L3 accueillent des enseignements progressivement spécialisés et la possibilité dans une unité d'enseignement dite de préprofessionnalisation de faire un stage ou réaliser un projet tuteuré.

Les deux parcours à connotation professionnelle intègrent très pertinemment dans la maquette des enseignements dits techniques professionnelles.

L'ensemble est en adéquation avec les objectifs scientifiques et professionnels affichés.

Positionnement dans l'environnement

Il s'agit d'une formation bien insérée dans son environnement académique. Elle s'appuie sur tous les laboratoires du site qui alimentent de surcroît les différentes équipes pédagogiques, et sur l'école doctorale Pierre Couvrat - droit et science politique.

S'agissant des relations avec son environnement socio-économique, le dossier recèle peu d'éléments sous réserve de la mention faite du réseau propre au parcours *Droit et techniques de l'assurance*.

La licence s'insère dans un cadre universitaire qui offre des formations similaires (Orléans : droit général/droit européen ; Tours : droit privé/droit public/droit langue ; La Rochelle : droit général/droit administratif public ; Limoges : droit privé/droit public). Mais elle présente aussi de fortes et réelles spécificités via des parcours *Droit des TIC* autour du site du Futuroscope et *Droit des Assurances* sur le site de Niort.

Equipe pédagogique

Les équipes pédagogiques (pluriel que peut justifier la diversité des parcours et des lieux d'enseignement) sont essentiellement constituées d'enseignants-chercheurs, ce qui est conforme à une licence qui vise à assurer d'abord une formation juridique de base. Elles accueillent toutefois aussi un professeur associé à temps partiel (PAST) et quelques intervenants extérieurs professionnels hors PAST (1 117,5 heures équivalent TD contre 13 969 heures TD pour les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs).

De fait, les intervenants extérieurs sont peu impliqués dans la licence *Droit* sauf dans le cadre des dispositifs de préprofessionnalisation, l'essentiel étant consacré aux bagages théoriques et transversaux nécessaires à tout juriste en début de formation. Si le recrutement d'intervenants extérieurs est faible dans les parcours « généraux », cet investissement est évidemment beaucoup plus important dans les deux parcours *Droit des TIC* et *Droit et techniques de l'assurance* en raison de la spécificité de ceux-ci. Leur haut niveau de spécialisation et leurs fonctions correspondent aux axes de la formation dans laquelle ils interviennent, ce qui témoigne de la volonté de cohérence entre les enseignements et les compétences de leur titulaire, du soutien de la qualité des cours et de la professionnalisation des étudiants.

Un point de fragilité est évoqué dans le dossier : la pluralité des sites (Poitiers centre-ville et campus Angoulême, Niort), qui oblige à démultiplier les cours et les recrutements et rend difficile un fonctionnement collectif.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

On constate une augmentation régulière des effectifs en L1 (622 étudiants en 2011 ; 675 en 2015) comme en L2 (305 en 2011 ; 366 en 2015), sur les trois sites, ce qui témoigne de l'attractivité de la formation. L'évolution est plus contrastée s'agissant de la L3, puisque l'on constate un net tassement voire une diminution en L3 (337 en 2011 ; 312 en 2015) mais avec une nette et régulière augmentation des effectifs d'étudiants venant d'autres universités (33 en 2011 ; 50 en 2015), ce qui est aussi un signe de l'attractivité de la formation. Les taux de réussite sont habituels pour une licence : 40 % en L1, 60 % en L2 et 72 % en L3.

Il manque toutefois dans le dossier une appréciation plus nuancée de ces taux en L3, afin de mieux appréhender les résultats dans les parcours généralistes et les deux parcours spécialisés.

On aurait aimé disposer également d'une ventilation des effectifs selon les parcours afin d'appréhender leur attractivité respective, d'autant que le dossier souligne le dépérissement du parcours *Droit fondamental* qui peine à affirmer son identité aux côtés des autres.

Une majorité croissante d'étudiants poursuit ses études (179 sur 192 en 2014 ; 193 sur 206 en 2016) notamment en master (176 en 2016) : 91,3 % est en poursuite d'études à 6 mois dont 95,5 % en master, données attendues s'agissant d'une licence.

93 % des étudiants sont satisfaits de la formation et, à 30 mois, le taux d'insertion professionnelle est de 89 % ; pour ceux qui sont en emploi, 83 % ont un emploi en rapport avec leur spécialité, 78 % avec le niveau de leur formation, et 67 % ont un salaire en rapport avec leur niveau de qualification, des données positives sur l'adéquation de la formation aux besoins des secteurs professionnels visés.

Place de la recherche

Dans le cadre d'une licence, la place de la recherche est nécessairement circonscrite. Toutefois, elle alimente forcément les cours et travaux dirigés délivrés par les enseignants-chercheurs qui de fait mettent leurs travaux et réflexions au cœur de leurs enseignements.

Au-delà, l'articulation formation-recherche est plus délicate encore ici du fait de l'éclatement des sites d'enseignement (les locaux du campus Est et le site d'Angoulême hébergent la licence alors que les laboratoires se situent sur le campus centre-ville où sont dispensées les formations de master).

Place de la professionnalisation

Au-delà des outils proposés par la faculté (forum des métiers, conférences métiers, création d'un pôle d'orientation et de professionnalisation avec une personne ressource dédiée), la formation assure une place satisfaisante à la professionnalisation, modulée logiquement en fonction des vocations diverses de ses parcours.

La teneur des enseignements, la participation étroite de professionnels comme les stages prévus correspondent à un objectif de professionnalisation et surtout d'immersion dans des milieux professionnels. D'ailleurs des unités dédiées sont inscrites dans la maquette et sont obligatoires (« Outils transversaux », et au niveau des parcours de L3 *Droit privé*, *Droit public* et *Droit fondamental*, une unité de « préprofessionnalisation »).

La maquette de L3 prévoit notamment parmi les « Outils transversaux », un « parcours insertion », mais sans autre précision dans le dossier pour comprendre ce dont il s'agit.

La place de la professionnalisation est logiquement renforcée dans les parcours *Droit des TIC* et *Droit et techniques de l'assurance* : outre la présence forte d'intervenants professionnels extérieurs, sont prévus des stages en fin de licence et dès la L2 pour le parcours *Droit et techniques de l'assurance* dans le cadre d'une insertion spécifique en vue de la construction du projet professionnel de l'étudiant.

Place des projets et des stages

La place des projets et des stages est effective, à tous niveaux. Toutefois, un renforcement de la place des stages, de leur durée et surtout de leur inscription plus systématique dans les maquettes paraît opportun.

Les projets prévus sont optionnels et comptent pour trois crédits mais sans précision donnée sur leur teneur.

Des stages sont inscrits au sein de tous les parcours et leur place est modulée en fonction de l'année de formation et du degré de spécialisation du parcours : les étudiants peuvent effectuer des stages facultatifs durant toute la licence, ce à quoi ils sont encouragés, sans aménagement spécifique dans les programmes, ce qui est la norme dans les formations juridiques généralistes. En revanche, en L3 parcours *Droit privé*, *Droit public* et *Droit fondamental*, un stage optionnel est possible au titre de l'unité de préprofessionnalisation (alternative au projet tuteuré). L'existence d'une telle possibilité est importante pour aider les étudiants à construire leur projet professionnel. On aimerait toutefois avoir des données sur l'utilisation effective du dispositif.

Dans les parcours *Droit des TIC* et plus encore *Droit et techniques de l'assurance*, le stage est obligatoire, conformément au profil de ces spécialisations. Si la différence de durée (deux semaines en L2 et quatre semaines en L3 pour le parcours *Droit et techniques de l'assurance* ; un mois pour le parcours de L3 *Droit des TIC*) s'explique entre la L2 et la L3, elle est moins compréhensible entre les deux parcours et aurait dû être expliquée.

Les stages et projets sont encadrés et suivis systématiquement.
Place de l'international
<p>La place de l'international est réelle ; elle est aussi en progression.</p> <p>Plus spécifiquement, la licence <i>Droit</i> est effectivement ouverte à la mobilité entrante et sortante. Un accompagnement dédié aux étudiants internationaux est mis en place et la formation dispose d'un catalogue de cours et d'unités d'enseignement, disponible en ligne avec les crédits qui leur sont associés. Symétriquement, les étudiants ont accès à une préparation spécifique favorisant la poursuite d'études à l'étranger. Le dossier ne recèle toutefois aucune information chiffrée sur ces divers aspects.</p> <p>Au soutien de cette politique, des enseignements de langue vivante sont prévus tout au long des cursus au titre des outils transversaux. Plus encore, un accompagnement est assuré aux étudiants ayant pour projet de participer à un échange en première année de master (M1). Il se traduit par la mise en place d'une préparation au passage de l'examen de l'international english language testing system (IELTS) et l'organisation de cet examen lui-même.</p> <p>Enfin, précise le dossier, une réflexion est engagée sur les bi-licences <i>Droit-Langue</i> dans le cadre des prochaines maquettes, notamment relative à la mise en place de mobilités en cours de licence.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Les modalités de recrutement sont celles d'une licence généraliste accessible avec le baccalauréat ou équivalent.</p> <p>Toutefois s'agissant du parcours <i>Droit et techniques de l'information et la communication</i>, l'entrée en L3 est subordonnée à une sélection sur dossier et éventuellement à un entretien. La sélection est ouverte aux candidats issus d'un niveau L2 ou équivalent.</p> <p>Les passerelles existent au sein de la formation et avec d'autres diplômes. Ainsi, à tout moment dans la formation, il est possible de changer d'orientation, sur dossier individuel d'équivalence, vers les études en AES, science politique ou administration publique. Ces données ne sont étayées d'aucun élément sur l'utilisation de ces possibilités par les étudiants.</p> <p>Des dispositifs d'aide à la réussite dédiés et divers ont été mis en place, traduisant une mobilisation à tous niveaux. Certains sont portés par l'université. Sont organisées de façon générale pour toutes les formations des actions en direction des lycéens (journée lycée, journée portes ouvertes, site internet). Par ailleurs, la licence dispose : d'un dispositif de remise à niveau pour les étudiants en difficulté ; de dispositifs pédagogiques via des contrats d'aménagement d'études ; de dispositif d'aide à l'orientation.</p> <p>D'autres ont été conçus spécialement pour les étudiants de première année pour lesquels sont prévus un tutorat et des TD de soutien pour ceux qui sont en difficulté. Dans le même sens, une place forte est réservée au contrôle continu.</p> <p>Dans le cadre du parcours <i>Droit des TIC</i>, une semaine de cycle préparatoire est assurée avant le début des enseignements de L3, qui doit donner aux étudiants une base de compétences juridiques et techniques communes, quel que soit leur cursus antérieur. Ce cycle permet notamment une remise à niveau sur les matières juridiques fondamentales (droit des obligations, droit administratif, droit de l'union européenne).</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Il s'agit là encore en soutien de la réussite des étudiants, à la fois de prendre en compte tous les types de publics (aménagement des TD, modalités pour les étudiants handicapés, individualisation de certains parcours grâce au contrat d'aménagement d'études - CAE), mais aussi de soutenir l'usage des langues étrangères et du numérique dans l'enseignement.</p> <p>Les enseignements de langues sont inscrits dans tous les parcours au titre des outils transversaux de la L1 à la L3. Dans le but de renforcer le temps d'apprentissage, aux 15 heures présentes par semestre sont ajoutées 10 heures de plateforme qui correspondent à un travail en autonomie soutenue. Cette place est renforcée de façon pertinente dans le parcours <i>Droit des TIC</i> où certains cours sont assurés en langue anglaise par des juristes anglo-saxons.</p> <p>Sur l'innovation pédagogique, l'université de Poitiers a mis en place un centre de ressources d'ingénierie et d'initiatives pédagogiques (CRIIP) qui accompagne tous les enseignants mais sans autre précision donnée par le dossier quant à l'investissement de ceux de la formation.</p> <p>S'agissant des étudiants, le recours au numérique est systématique dans l'acquisition des connaissances comme le développement des compétences et se traduit notamment par des cours d'informatique obligatoires tout au long du cursus. La finalité est ici de préparer au passage du certificat informatique et internet (c2i) niveau 1. Plus précisément, les étudiants suivent en L1 un cours de recherche juridique consacré à l'usage des technologies numériques (co-dispensé par des enseignants d'informatique et par un ingénieur d'études en droit), et suivent ensuite en L2 et L3 au titre des outils transversaux des cours d'informatique obligatoires sur chaque semestre, afin de conforter leur compétence en bureautique (traitement de texte, tableur, bases de données, logiciel de présentation).</p> <p>Il s'agit aussi de développer des connaissances essentielles dans la maîtrise de l'outil (sécurité). Différents outils numériques sont également à leur disposition sur la plateforme numérique de travail.</p>

Evaluation des étudiants

La distribution des crédits européens est satisfaisante. La formation applique des modalités de contrôle des connaissances classiques pour une licence en *Droit* dont les étudiants sont clairement informés. Ainsi, la charte des examens de l'université de Poitiers établit un ensemble de principes et de modalités pratiques en matière d'organisation et de validation des examens applicables à l'ensemble des formations.

Sur l'organisation des modalités d'évaluation : du semestre 1 à 6, les enseignements sont dispensés par CM ou par TD et sont évalués pour une partie en contrôle continu et pour une autre partie en contrôle terminal. Plus précisément les matières à TD font l'objet de modalités de contrôle des connaissances serrées : une épreuve écrite à mi-semestre (30 % de la note), un examen écrit terminal (40 %) et une note de TD (30 %). Cette évaluation régulière doit permettre aux étudiants d'apprécier leur niveau et leur progression ou insuffisances. Les autres matières sont évaluées par un examen, écrit ou oral, à la fin de chaque semestre. Cette alternative entre l'oral et l'écrit est elle aussi courante. L'ensemble des dispositifs est équilibré et conforme à ce qui est attendu dans une licence.

Suivi de l'acquisition de compétences

L'université organise des journées de formation au profit des équipes pédagogiques « du référentiel de compétence à la mise en œuvre de la formation » qui doivent permettre de revoir le cas échéant les programmes à partir d'une appréhension des compétences, et ce afin de valoriser la déclinaison des objectifs scientifiques et professionnels de la formation dans le cadre de la future accréditation.

Il est indiqué dans le dossier à cet égard la volonté de renforcer cette approche en termes de compétences tant sur le fond que sur l'utilisation des outils.

Il n'est pas fait état de l'usage d'un portefeuille de compétences par les étudiants alors même que le dispositif existe à l'université de Poitiers.

Suivi des diplômés

Le suivi des diplômés est assuré par les services de l'université de façon systématique et structurée, ce qui donne des données explicites sur le devenir de tous ceux qui acceptent de répondre. En revanche aucun suivi spécifique ne semble mis en place en raison du fait que plus de 95 % des étudiants poursuivent en master.

Des modalités spécifiques sont développées dans les parcours *Droit des assurances* et *Droit des TIC* (qui s'appuie aussi sur son réseau d'anciens étudiants).

Ces données sont transmises aux responsables de la formation mais rien n'est ici précisé sur la manière dont ils se saisissent des informations.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Sauf dans le cadre du parcours *Droit des TIC* où il fonctionne effectivement et efficacement, il n'est pas encore organisé un conseil de perfectionnement mais fonctionne, sur un mode analogue et avec des compétences proches, « un conseil d'année » qui est un lieu effectif d'échanges et d'avancées. Les discussions font l'objet d'un procès-verbal qui peut être soumis à la commission pédagogique ou au conseil de faculté et qui est diffusé auprès des étudiants.

La réglementation impose l'existence d'un conseil de perfectionnement et sa mise en place est clairement envisagée. L'évaluation des formations par les étudiants est réalisée par les services centraux au niveau de l'établissement. Ses résultats ont permis de faire évoluer la maquette, l'organisation des épreuves et le calendrier.

Dans les spécialités, cette évaluation n'est pas systématique, ce qui en obère les possibilités de réflexion. Les modalités de l'autoévaluation ne sont pas précisées au-delà de l'énumération des points abordés.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Cohérence pédagogique qui assure connaissances fondamentales et spécialisation progressive.
- Construction cohérente avec deux parcours à forte identité qui singularisent la formation et ont été conçus en adéquation avec leur territoire socio-économique (*TIC et Futuroscope, Droit et techniques de l'assurance* à Niort).
- Bons taux d'insertion et de poursuite d'études.
- Place faite à la professionnalisation par des unités dédiées, des stages ou projets sur tout le cursus.
- Place du numérique prévue tant dans les enseignements que dans les méthodes pédagogiques.

Points faibles :

- Un parcours Droit fondamental mal identifié.
- Une effectivité des passerelles entre les parcours généralistes et « professionnalisants » peu argumentée.
- Absence de conseil de perfectionnement hors le parcours TIC.

Avis global et recommandations :

La licence *Droit* s'inscrit clairement dans l'offre de formation de l'université de Poitiers et permet d'acquérir les connaissances et compétences attendues à l'issue de ce niveau de formation. Elle est construite de manière à offrir aux étudiants une alternative entre d'une part une insertion professionnelle efficace grâce à l'association de professionnels et une politique des stages volontariste mais perfectible, et d'autre part une poursuite d'études vers les masters.

Elle présente une réelle attractivité -dont témoigne l'augmentation des effectifs et que justifie le taux de réussite- renforcée par l'identité forte des deux parcours professionnels, *Droit des TIC* et *Droit et techniques de l'assurance*. Se trouvent ainsi pertinemment associées une formation généraliste, conforme à une licence de droit, sans vocation professionnalisante immédiate, et deux parcours bien structurés autour d'objets identifiés, porteurs et en cohérence avec les spécificités du contexte économique local.

A cet égard, il apparaît à la lecture du dossier que la formation gagnerait, pour plus de lisibilité, à ne comprendre que quatre parcours *Droit privé/Droit public/Droit des TIC/Droit et techniques de l'assurance*, chacun présentant une forte identité, alors que le parcours *Droit fondamental* peine à affirmer la sienne.

Par ailleurs, si la professionnalisation est une préoccupation constante comme en témoigne la présence systématique d'unités dédiées, dans ce cadre un renforcement de la place des stages, de leur durée et surtout de leur inscription dans les maquettes paraît opportun.

Enfin, les mécanismes de vie collective fonctionnent visiblement bien, il conviendrait de les formaliser davantage par la mise en place d'un conseil de perfectionnement.

Observations de l'établissement

Poitiers, le 23/05/2017

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - DEF-LI180013753 - licence « droit ».

Madame, Monsieur,

L'équipe pédagogique de la licence « droit », ne souhaite pas formuler d'observations sur le rapport transmis par le HCERES. Les recommandations sont globalement conformes à notre analyse, et la majorité d'entre elles, dans la mesure du possible, seront prises en compte dans la mise en place nouvelle offre de formation.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération.



V. Laval

Pour le président de l'université de Poitiers
et par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Laval